

Mouvement intra académique 2020- Périmètre RH Caen

Modifications au 30 mars 2020

Message I-Prof / SIAM (page d'accueil) / Site internet académique /Intranet académique

- La date de fermeture de l'outil de gestion I-Prof / SIAM, initialement prévue le jeudi 2 avril 2020 à 12 heures **est reportée au jeudi 9 avril 2020 à 12 heures**. Il vous est donc possible de participer au mouvement intra-académique ou au mouvement spécifique, d'ajouter, de modifier ou de supprimer des vœux déjà formulés jusqu'à cette nouvelle date, dernier délai.
- **Attention** : Nous demandons aux candidats au mouvement, ayant déjà ou n'ayant pas encore saisi leurs vœux, de renseigner une adresse mail sur I-Prof SIAM.
- **Exceptionnellement** les confirmations d'inscription seront adressées obligatoirement sur ces adresses mail.

Dates à respecter	Actions	
Du 16 mars 2020 au 9 avril 2020 (12h)	Saisie des vœux de mutations sur I -Prof / SIAM	Cellule info mobilité accueil-mutation@ac-caen.fr 02 31 30 16 16
9 avril 2020 après-midi	Envoi des confirmations d'inscription sur l'adresse mail renseignée lors de la saisie des vœux sur I-Prof / SIAM	Transmission par mail <u>aux candidats au mouvement</u>
9 avril 2020	Date limite de dépôt des dossiers de demande de priorité au titre du handicap auprès du médecin des personnels	Rectorat - Service médical des personnels- à l'attention du Dr Dujardin 168 Rue Caponière 14061 Caen cedex
16 avril 2020	Date limite de réception à la DPE (et non pas date limite d'envoi) des confirmations d'inscription vérifiées et signées par l'intéressé par mail - Sur les boîtes mails des gestionnaires et en copie - dpe@ac-caen.fr - Au chef d'établissement	Les PJ sont jointes à la confirmation d'inscription pour la prise en compte des points dans le barème
Du 15 au 31 mai 2020	Affichage des barèmes	Sur I-Prof / SIAM
Du 15 au 31 mai 2020	Demande de modification du barème affiché à l'aide de la fiche navette jointe (téléchargeable sur le site académique)	A transmettre exclusivement par mail
18 juin 2020	Affichage des résultats définitifs des mouvement intra-académique et mouvement spécifique	Affichage sur I-Prof / SIAM
18 août 2020	Date limite de réception des recours	En recommandé avec accusé de réception